

Séance du 10 juillet 2020

L'an deux mille vingt, le dix juillet à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué s'est réuni, en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel des séances, sous la présidence de Daniel MARCHAND, maire.

Présents : Louis BERNARDET, Philippe BIRON, Gilles CHAMBONNIER, Odile DURET, Martine DEJOUX, Daniel MARCHAND, Catherine PROVOST, Yousef TAOUFIK, Yolande VANIEMBOURG.

Absents excusés : Christelle PAIR (a donné pouvoir à Gilles CHAMBONNIER), Cécilia GAUCHARD (a donné pouvoir à Odile DURET), Marina MERLE (a donné pouvoir à Yolande VANIEMBOURG), Julien TABOULOT (a donné pouvoir à Philippe BIRON), Guillaume HERMES (a donné pouvoir à Daniel MARCHAND), Grégory DUDON (a donné pouvoir à Catherine PROVOST).

Secrétaire de Séance : Catherine PROVOST

<u>Nombre de membres affectés au conseil municipal :</u>	15
<u>En exercice :</u>	15

Date de la convocation :	03/07/2020
Date de l'affichage :	16/07/2020

Compte-rendu de la précédente séance :

La section de fonctionnement du budget « halle et restaurant » ne s'équilibre pas à 860 000 € mais à 0 €.

2020/00625 : Élection des délégués pour les sénatoriales

Considérant qu'il y a lieu de composer un bureau électoral présidé par le maire ; il comprend en outre :

- Les deux membres du conseil municipal les plus âgés présents à l'ouverture du scrutin : Louis Bernardet et Martine Dejoux
- Les deux membres du conseil municipal les plus jeunes présents à l'ouverture du scrutin : Gilles Chambonnier et Yousef Taoufik

Considérant que pour la commune de Thiel sur Acolin, 3 délégués titulaires et 3 délégués suppléants sont à élire au scrutin de liste à la représentation proportionnelle suivant la règle de la plus forte moyenne (sans vote préférentiel ni panachage), les listes devant respecter la parité et être composée alternativement d'un homme et d'une femme,

Après un appel à candidature, où une seule liste se présente (composée de Daniel MARCHAND, Catherine PROVOST, Yousef TAOUFIK, Odile DURET, Grégory DUDON Yolande VANIEMBOURG) il est procédé au déroulement du vote.

Le dépouillement du vote a commencé à 19h45 et a donné les résultats ci-après :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 15
- A déduire : bulletins blancs et nuls : 0
- Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 15

Ont été proclamés élus :

Titulaires : Daniel MARCHAND, Catherine PROVOST, Yousef TAOUFIK

Suppléants : Odile DURET, Grégory DUDON Yolande VANIEMBOURG

2020/00626 : Élection du délégué pour la CLECT

Le conseil municipal, à l'unanimité,

DECIDE de nommer Daniel MARCHAND comme délégué représentant de la commune à la CLECT.

2020/00627 : délégations du conseil municipal au maire – délibération complémentaire

Le conseil municipal, à l'unanimité, concernant la délibération n°2020/00611 du 26 mai 2020,

DECIDE le retrait du paragraphe n°12 concernant le droit de préemption puisque le conseil municipal n'a pas instauré de périmètre de protection des fonds commerciaux ou artisanaux ;

INDIQUE que les délégations des alinéas 10 concernant les actions en justice ou la défense de la commune dans les actions intentées contre elle ainsi que les délégations de l'alinéa 11 concernant la faculté de régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués les véhicules municipaux sont accordées sans limite de montant ni condition ;

PRECISE que la délégation autorisant monsieur le Maire à procéder à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couvertures des risques de taux et de change ainsi que de prendre les décisions mentionnées au III de l'article L. 1618-2 et au « a » de l'article L. 2221-5-1, sous réserve des dispositions du « c » de ce même article, et de passer à cet effet les actes nécessaires (alinéa 2) est octroyée dans la limite de 40 000 €.

2020/00628 : Emprunt pour l'achat du bâtiment FERBOIS

Considérant qu'il y a lieu pour la commune de recourir à un emprunt pour financer l'acquisition des parcelles BT 122, BT 510 et BT 508a appartenant à LA SAS FERBOIS représentée par Monsieur Ferreira Alberto

À l'unanimité, le conseil municipal,

FIXE le montant de l'emprunt à contracter à 65 000 € ;

DECIDE d'emprunter sur une durée de 10 ans, auprès du Crédit Agricole, au taux fixe de 0.51% avec remboursement par annuité ;

DONNE tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour contracter ledit emprunt ;

PRECISE que cela servira principalement à financer l'acquisition du bâtiment FERBOIS.

2020/00629 : Réfection du toit de l'église

Monsieur le Maire expose la nécessité de faire réaliser les travaux de réfection du toit de l'église,

À l'unanimité, le conseil municipal,

ACCEPTE le devis présenté et le paiement de l'entreprise EURL DESCRIAUD pour un montant total de :

15 426.70 € HT

18 512.04 € TTC

SOLLICITE auprès de M. le Président du Conseil Général de l'Allier l'attribution d'une subvention,

SOLLICITE auprès de Mme la Préfète de l'Allier l'attribution d'une subvention au titre de la DETR,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes pièces nécessaires à l'exécution du projet,

PREVOIT que le financement sera assuré de la façon suivante :

➤ Coût des travaux	15 426.70 € H.T.
➤ Aide sollicitée auprès du Département	4 628.01 €
➤ Aide sollicitée auprès de l'État	4 901.00 €
➤ Fonds propres	5 897.69 €

Achat des ordinateurs

Monsieur le Maire présente un devis concernant le renouvellement du parc informatique de la mairie et l'acquisition d'un ordinateur portable avec sacoche pour l'école du Péage. Il précise que le devis d'un montant de 7 123.01 € HT (8 547.61 € TTC) comprend en outre :

- Renouvellement des postes et des écrans du serveur (avec double écran) et de celui de l'accueil (avec double écran) ainsi que ceux du bureau du maire
- Le changement du disque du quatrième ordinateur et un disque dur complémentaire pour le serveur (destiné aux sauvegardes automatiques)
- 3 packs offices, les extensions de garantie, 3 onduleurs, un forfait intervention du site, un contrat de maintenance pour un an.

Il sera également probablement fait acquisition de webcams en raison de l'important développement du recours à la visioconférence (lié à la crise du coronavirus).

Le conseil municipal approuve le renouvellement du parc informatique de la mairie et l'achat d'un ordinateur pour l'école du Péage.

Participation au fond de solidarité logement

Monsieur le Maire présente une demande de participation émanant du Conseil Départemental concernant le fond de solidarité logement.

Le conseil municipal décide de reporter le point à l'ordre du jour de la prochaine séance en raison du manque d'informations concernant le fond de solidarité logement.

Demande de subvention – Réseau Éducation Sans Frontière de l'Allier

Monsieur le Maire présente la demande du Réseau Éducation Sans Frontière de l'Allier.

Le conseil municipal décide de ne pas accorder de subvention.

Questions diverses :

- Rue de la Velle : Monsieur le Maire indique que les travaux sont presque terminés.
- Bâtiment Ferbois : son devenir est rappelé à savoir sa transformation partielle en bâtiment de stockage ainsi que la nécessité de réaliser une convention afin que l'actuel propriétaire puisse continuer à y stocker du matériel pendant trois ans.
- City Stade : de l'éclairage de sécurité sera réalisé aux alentours.
- Route des Loges Cronets : les incivilités se poursuivent avec l'ouverture du PAL qui occasionne de graves nuisances pour les riverains ; de nombreux véhicules empruntent le sens interdit en roulant souvent à des vitesses excessives.
- Riverains grande rue : le rabotage des ralentisseurs avec la mise en place d'un radar pédagogique est en étude.

Pour affichage,

Le 16 juillet 2020